



**SYNDICAT de l'ENCADREMENT de la JEUNESSE et des SPORTS  
UNSA-éducation**

**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
DU 12 DECEMBRE 2017 - 15h30 à 18h30  
RELEVÉ DE DECISIONS**

Présents :

- pour l'administration : Yvon BRUN (sous-directeur SD2 DRH, président), Christine LABROUSSE (chef de bureau – SD2D), Catherine THEVES (direction des sports), Pierre OUDOT (DJEPVA), Nelly VEDRINE (DRH – SD2D), Jean-Luc WYREBSKI (DRH – SD2D), Marie-Line AVINEL (DRH-SD2D).
- pour les représentants des personnels (RP) du SEJS/UNSA-éducation : Valérie BERGER-AUMONT, Isabelle BECU-SALAUN, Zahra MABROUK, Damien KLEINMANN, Bernard BRONCHART, Philippe BAYLAC.
- pour les RP du SGEN-CFDT : Daniel SCHMITT et Jean-Jacques JANNIERE.

**I - Désignation du secrétaire adjoint de séance**

Selon la tradition de l'alternance entre syndicats, Jean-Jacques JANNIÈRE (SEJS-UNSA-éducation) est désigné secrétaire adjoint de séance, Marie-Line AVINEL (DRH - SD2D) étant secrétaire de séance.

**II - Approbation du compte rendu de la CAP du 11 mai 2017**

Le compte rendu de la CAP du 11 mai 2017 est adopté à l'unanimité par les représentants de l'administration et les RP.

**III- Titularisation de Mme Anne-Christine STEIN, nommée inspectrice stagiaire le 30 décembre 2016**

La CAP émet un avis unanime très favorable à la titularisation à la date du 30 décembre 2017 de Mme Anne-Christine STEIN, nommée inspectrice stagiaire le 30 décembre 2016 et affectée à la DRDJSCS de Normandie (site de Rouen).

**IV- Promotions**

Pour l'ensemble des propositions de promotion, le vote ne se fait pas nominativement, mais sur la liste présentée par l'administration. Les votants sont les RP élus au titre de la classe/grade d'origine et d'accueil.

De manière générale, le SEJS a rappelé le mode de calcul de son barème qui prend en compte la carrière et les responsabilités exercées ainsi que son mode de vote en CAP de promotion : le SEJS s'exprime favorablement lorsque la liste de l'administration comporte au moins, pour moitié, des noms inscrits sur la liste des premiers classés au barème du SEJS transmis à l'administration (cette liste comporte un nombre d'IJS égal au double des agents à promouvoir). Par exemple, pour une possibilité de 10 promotions, le SEJS communique son classement qui comporte 20 noms, et vote favorablement si 5 des noms de la liste du SEJS figurent sur la liste de l'administration.

Si des membres de la CAP sont concernés par une promotion à un grade, ils sortent de la salle où se tient la CAP le temps que l'accès à ce grade soit évoqué. Ils ne participent alors pas au vote relatif au grade pour lequel ils sont promouvables.

#### 4.1. Promotion au grade d'IJS de 1<sup>ère</sup> classe

Dans les conditions statutaires actuelles (avoir atteint le 6<sup>ème</sup> échelon de la deuxième classe et exercé sur deux postes en tant qu'inspecteur de la jeunesse et des sports (IJS) titulaire, avec pour chaque poste une durée de deux ans minimum), 28 agents sont promouvables au 31 décembre 2017. Le taux de promotion est de 20%, soit  $28 \times 20\% = 5,60$ . Il faut soustraire à ce chiffre le reliquat négatif de l'an dernier qui s'élève à 0,27, pour aboutir à un total de 5,33 promotions théoriquement possibles. Par conséquent, on peut accorder 5 promotions au titre de 2018 et conserver le reliquat de 0,33 pour l'ajouter au nombre de promotions possibles pour 2019.

Après échange avec les RP, l'administration propose la promotion des IJS suivants :

<i><b>Nom Prénom</b></i>	<i><b>Fonction et/ou affectation</b></i>
BONFILS Patrick	Directeur DJSCS Mayotte
GAUTIER Christèle	DRJSCS Ile-de-France
REYGADE Aude	Directrice adjointe CREPS de Montpellier
DEMIMUID Daniel	DDCSPP de Mayenne
DARDANUS-SAIZ Chantal	DJSCS Martinique

Les votes exprimés sont les suivants :

- Pour : représentants de l'administration ;
- Contre : représentants des personnels. Seuls votent les RP du SEJS qui se prononcent à l'unanimité contre cette proposition<sup>1</sup>.

#### 4.2. Promotion au grade d'IPJS

66 agents sont promouvables au 31 décembre 2017. Le taux de promotion est de 14%, soit  $66 \times 14\% = 9,24$ . Il faut soustraire à ce chiffre le reliquat négatif de l'an dernier qui s'élève à 0,34, pour aboutir à un total de 8,9 promotions théoriquement possibles. Par conséquent, on peut accorder 9 promotions au titre de 2018 et amputer le nombre de promotions possibles de 0,1 pour 2019.

Après échange avec les RP, l'administration propose la promotion des IJS suivants :

<i><b>Nom Prénom</b></i>	<i><b>Fonction et/ou affectation</b></i>
DAVID-IGEL Isabelle	Déléguée du Préfet de l'Hérault
HOULIER Pierre-Yves	Directeur adjoint DDCSPP Haute-Loire
GABILLAUD Xavier	Directeur DDCS Indre-et-Loire
LETIENNE Michel	DDCS Pas-de-Calais
BERGER-AUMONT Valérie	Cheffe de bureau DS
LABORDE Jean-Philippe	DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine
ROUTIER Michel	DJSCS Réunion
VANDAIS Philippe	Directeur adjoint CREPS Strasbourg
BERNARD Michel	Directeur adjoint CREPS Montpellier

Les votes exprimés sont les suivants :

---

<sup>1</sup> Il ne s'agit pas d'un vote contre les inspecteurs de la jeunesse et des sports promus dont les mérites ne sont pas mis en cause, mais plutôt d'un vote lié à l'absence de prise en considération, par l'administration, de nombreux IJS positionnés en tête du barème du SEJS.

- Pour : représentants de l'administration ;
- Abstention<sup>2</sup> : représentants des personnels (2 SEJS, 1 CFDT).

Les noms de Philippe BERTRAND et Magali ANDRIER sont cités par l'administration pour faire l'objet d'un examen attentif pour la promotion 2019.

#### 4.3. Promotion à l'échelon spécial du grade d'IPJS

L'échelon spécial est accessible, dans la limite de 30% de l'effectif du grade d'inspecteur principal, aux inspecteurs principaux comptant 3 ans d'ancienneté dans le 4ème échelon de leur grade et inscrits à un tableau d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire.

Au 1er janvier 2018, compte tenu des conditions statutaires d'accès à cet échelon contingenté, 24 inspecteurs seront à la HEB (soit 24,0% de l'effectif du grade d'inspecteur principal).

Sur un total de 100 inspecteurs principaux au 1er janvier 2018, 30% de ceux-ci peuvent avoir accès à l'échelon spécial, soit 30.

Il est donc possible de promouvoir 30 moins 24, soit 6 inspecteurs principaux à l'échelon spécial en 2018.

Après échange avec les RP, l'administration propose la promotion des IJS suivants :

<i>Nom Prénom</i>	<i>Fonction et/ou affectation</i>
INIZAN Dominique	Directeur départemental DDCSPP Aude
LABROUSSE Christine	Cheffe de bureau SD2D DRH
DEGUILHEM Fabienne	Directrice adjointe DRJSCS AURA
PERIDY Thierry	Directeur DRDJSCS Pays-de-la-Loire
GÉNARD Bruno	Directeur CREPS de Reims
MULLER Nicolas	DTN FF EPGV

Les votes exprimés sont les suivants : Pour : représentants de l'administration et représentants des personnels (1 SGEN-CFDT).

Les noms de Mathias LAMARQUE et Marc LE MERCIER sont cités par l'administration pour faire l'objet d'un examen attentif pour la promotion 2019.

#### **V- Informations et questions diverses**

Le SEJS évoque les sujets suivants :

- Revalorisation des taux de promotion 2019-2021 ;
- Difficulté des parcours professionnels des IJS notamment pour l'accès aux emplois fonctionnels.

Ces points seront développés dans le compte rendu détaillé.

Enfin, la situation particulière de certains inspecteurs de la jeunesse et des sports est évoquée par le SEJS. Ces derniers seront informés personnellement par le SEJS des réponses apportées par l'administration.

\*\*\*\*\*

<sup>2</sup> Si (trop) peu de noms des premiers au barème du SEJS figurent sur la liste de l'administration, le SEJS s'abstient au regard de l'attitude de l'administration qui a pris en considération certains de ses arguments.